



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Votants : 32  
Abstentions : 1  
Pour :  
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 28 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 28 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Pompidou à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

**Étaient présents :**

Fabrice ROUSSEL,  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSE  
Noelle CORNO  
Murielle DINTHEER,  
Philippe LE DUAULT  
Camille BRANCHEREAU,  
Laurence RANNOU,  
Viviane CAPITAINE,  
Claude LEFORT  
Denis BRIANT,  
Jean-Pierre GUYONNAUD,  
Anne OLIVIER,  
Eric NOZAY,

Laurent GODET  
Nathalie LEBLANC,  
Marc FLEURY,  
Sylvie LAJEANNE,  
Linda DION,  
Oscar NAVARRO,  
Martin MOTTET  
Charlotte PERCHER,  
Erwan BOUVAIS,  
Annie LE GAL LA SALLE,  
Myriam BASOSILA MBEWA,  
Christian GUILLEMINEAU,  
Bénédicte de LANTIVY,  
Sébastien ROUSSEL,

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Monsieur GODET (jusqu'à 20h43)  
Monsieur BREZAC  
Madame BRUNET  
Monsieur LEFORT (jusqu'à 19h20)  
Monsieur RODRIGUES  
Madame LE HEIN  
Monsieur MOTTET (jusqu'à 19h12)  
Monsieur BOUVIER-BRUAULT (Présent jusqu'à 20h27)

**Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Monsieur GODET à Monsieur GUYONNAUD  
Monsieur BREZAC à Monsieur LEFORT  
Madame BRUNET à Madame DINTHEER  
Monsieur RODRIGUES à Monsieur Fabrice ROUSSEL  
Madame LE HEIN à Madame LAJEANNE  
Monsieur BOUVIER-BRUAULT à Monsieur BOUVAIS

**Monsieur LEFORT a été élu Secrétaire de Séance.**

---

**Voeu pour le nouveau CHU à Nantes****DL\_2021\_06\_34**

---

Monsieur le Maire, expose :

Le projet de nouveau CHU sur l'île de Nantes fait débat. Il s'agit d'un équipement majeur, non seulement pour l'agglomération mais également pour tout le département et au-delà.

En cela, le projet doit répondre à un certain nombre d'exigences.

La structuration du service public hospitalier local porte à la fois l'enjeu d'excellence et doit permettre l'accès à la santé de tous les jours, dans la proximité .

La crise sanitaire prouve, s'il en était besoin, que bien que durement affaibli depuis de nombreuses années, notre système public de santé incarné par l'hôpital public, ses soignants, est d'utilité vitale pour la population.

Malgré le manque criant d'effectifs et de moyens de protection engendrés par des années d'austérité, les personnes malades, pendant la pandémie, ont été prises en charge en toute égalité . Les personnels ont fait face à leurs responsabilités alors même que le système hospitalier, affaibli, déstructuré, manquant souvent de l'essentiel, n'était pas le mieux préparé à accueillir des milliers de malades de ce virus inconnu jusqu'alors.

Le projet de nouveau CHU doit être l'occasion de répondre au besoin de consolider les capacités de l'hôpital public de faire face aux besoins grandissant liés aux risques sanitaires, au vieillissement de la population et à l'accroissement de la population dans l'agglomération et ses alentours. L'ambulatoire ne pouvant pas être la seule réponse, c'est en augmentant le nombre de lits que ces défis pourront être relevés.

La question de la capacité hospitalière du futur CHU suscite des questionnements. Alors que la population de la Loire Atlantique progresse de 1,2% en moyenne chaque année, que sa dynamique démographique est 3 fois supérieure à la moyenne nationale, cet enjeu démographique, avec une population qui vieillit, doit être anticipé.

Les récentes annonces du directeur du CHU sont un premier pas avec le maintien d'une unité à l'hôpital Nord Laennec et une capacité revue enfin à la hausse, mais modérée (192 lits dont 140 à Laennec).

Après la suppression d'un nombre conséquent de lits ces dernières années, le nombre de lits de cette nouvelle structure doit être potentiellement corrigé à la hausse pour anticiper l'avenir mais nous nous interrogeons sur la capacité d'accueil sur un espace aussi contraint

Les patients et leurs visiteurs devront trouver des solutions simples pour y accéder. La médecine moderne et notamment le développement de l'ambulatoire, qui ne doit cependant pas être l'alpha et l'oméga des nouvelles pratiques ni une réponse systématique, engendre des déplacements plus nombreux et plus fréquents et implique donc le renforcement de l'offre de desserte et de stationnement.

L'emplacement choisi pour le futur CHU interroge sur son accessibilité, y compris en cas d'évènements extrêmes. Les risques d'inondation des voies d'accès, liés à des crues aujourd'hui considérées comme exceptionnelles mais pouvant devenir plus probables dans le contexte de dérèglement climatique, sont à considérer sérieusement. Si la question de l'accessibilité des équipements vitaux existe partout, elle doit être particulièrement anticipée pour un nouveau projet.

Le Conseil municipal de La Chapelle sur Erdre exige :

- un service public de la Santé de qualité
- une ré-évaluation du nombre de lits avec les moyens humains nécessaires et une réelle capacité d'accueil bâtementaire
- que le futur Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Nantes réponde aux besoins des habitants du territoire, en forte croissance démographique, en leur garantissant l'accès à un service public de santé et de proximité, réparti sur plusieurs sites, pour les nantais, les habitants du département et de la région
- que les moyens de desserte et de stationnement, en adéquation avec les besoins des usagers, soient communiqués dans les plus brefs délais.
- que les plans de gestion de crise, incluant une accessibilité limitée ou totalement entravée au nouveau CHU, soient communiqués avant le 7 juillet 2021.

**Le Conseil Municipal approuve ces propositions par 32 voix pour et 1 abstention.**

Pour extrait certifié conforme,  
Pour le Maire et par délégation,  
**La Directrice Générale Adjointe**



*Isabelle COSSARD*  
**Isabelle COSSARD**

Le Maire sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de la présente délibération  
compte tenu de sa publication le  
et de sa réception en Préfecture de NANTES le

Pour le Maire et par délégation,  
**La Directrice Générale Adjointe**



*Isabelle COSSARD*  
**Isabelle COSSARD**